

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 30/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 25 AVR. 2019
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 02/04/2019	L'an deux mil dix neuf le onze avril à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 11/04/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25 Ayant donné procuration : 7 Absents excusés : 2 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<i>Présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Était représentés :</i> LALAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, GLAB Grégory, CLAUDON Pierre, MORASCHETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire Année 2019</i>	<i>Procurations données :</i> LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, DELMARRE Véronique a donné procuration à MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, GLAB Grégory a donné procuration à BEDEZ Christian, CLAUDON Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absents excusés :</i> NOIROT Catherine, ADDE Patrick.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 19 - Contre : 6 - Abstention : 0	Aurélie PLANÇON est nommée secrétaire de séance.

Par : Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 0

le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire à compter du 12/04/2019 :

Restauration scolaire et Périscolaire :

TRANCHE QF	PRIX DU REPAS	TARIF 2h PÉRISCOLAIRE	TARIF 1.5h PÉRISCOLAIRE	TARIF 1h PÉRISCOLAIRE
0-580	4.10	1.60	1.20	0.80
581-900	5.20	2.00	1.50	1.00
>901	5.75	2.20	1.65	1.10
Extérieurs + hors planning	6.80	3.00	2.25	1.50

Le calcul du tarif dépend du Quotient Familial de référence fourni par la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut, il dépend des revenus figurant sur le dernier avis d'imposition. Sans ces informations, il sera appliqué le tarif maximum.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/04/2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11/04/2019
Publiée le 11/04/2019.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

